

Prévenir les tempêtes

Quelques conseils pour agir avant, pendant et après un épisode de tempête. Les phénomènes de vents violents et de tempêtes nécessitent d'être vigilant. Selon l'intensité du vent, les tempêtes peuvent engendrer des dégâts matériels très importants, mais aussi humains.

Anticiper les risques

- Arrêtez vos chantiers et travaux en extérieur.
- Fermez les portes, portails, fenêtres, volets, et protégez vos biens susceptibles d'être emportés en mettant à l'abri tous les objets non fixés.
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules.
- Faites une réserve d'eau potable, de vivres et de matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- Assurez-vous du fonctionnement des moyens d'éclairage de secours (bougies, lampes-torches...).
- Rassemblez les papiers importants (pièces d'identité, carte vitale et autres documents de santé, moyens de paiement, livret de famille...).
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Restez chez vous, évitez tout déplacement à pied ou en voiture.

Renforcer sa vigilance durant l'épisode

- Évitez tout déplacement inutile, ne vous promenez pas en forêt, dans les parcs...
- Ne restez pas derrière les fenêtres, porte-fenêtre et dans les vérandas.
- Soyez vigilant aux projections d'objets divers (tuiles, branches, tôles, panneaux, cheminées...).
- En cas de déplacements obligatoires, privilégiez les grands axes de circulation, fermez toutes les fenêtres et limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent (caravane, véhicule deux roues...).
- Dans la mesure du possible, arrêtez-vous sur le bas-côté de la route, loin d'arbres et pylônes risquant de tomber sur votre véhicule.

Rester prudent, même après le passage de la tempête

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Après un épisode météorologique violent et en fonction de l'intensité de celui-ci,
vous pouvez proposer votre aide à la Mairie.

| Connaître l'évolution de la situation | En cas de danger |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Renseignez-vous auprès de la Mairie, Préfecture ou Services de l'État sur le risque tempête, sa fréquence, le niveau d'exposition communal et l'organisation mise en place pour le gérer (moyens d'alerte, centres d'accueils...). Tenez-vous informé de la situation météo en utilisant les radios (poste à piles) et autres médias (TV, réseau Radio France). Consultez régulièrement la carte de vigilance de Météo-France (http://vigilance.meteofrance.com). | Prévenir les secours en composant le 18 ou le 112. |

Le + Eurofil

Afin de vous aider à mieux vous prémunir face aux risques climatiques majeurs, vous bénéficiez d'un service gratuit d'alertes météo par e-mail ou par SMS.

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 18/12/2025 - Réf: 18893-0126.

Allianz Direct Versicherungs, succursale française.

Société de droit allemand – siège social : Königinstrasse 28, 80802 Munich, Allemagne – RCS Munich HRB 95802

Succursale immatriculée au RCS de Bobigny n° 953 811 338 – Adresse : 151 à 161 «Eurosquare 1», 151 boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

Entreprise d'assurance agréée par la BaFin (Allemagne) et soumise au contrôle de l'ACPR (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

Eurofil est une marque commerciale d'Allianz Direct.